



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2020
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixantième session

Session d'organisation, 16 avril 2020

Session de fond, 1^{er}-26 juin 2020*

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives au programme : évaluation

Examen triennal des recommandations issues de l'évaluation thématique des commissions régionales

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport fait suite à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-deuxième session d'examiner, trois ans après les avoir approuvées, l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (A/37/38 (Supp), par. 362). Le présent examen triennal vise à déterminer dans quelle mesure les quatre recommandations qu'il a approuvées, parmi les cinq faites par le Bureau à l'issue de l'évaluation thématique des commissions régionales, ont été mises en œuvre.

Dans ses recommandations, le Bureau des services de contrôle interne visait à améliorer, sous divers aspects, l'intérêt et l'efficacité des travaux statistiques entrepris par les commissions régionales pour aider à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il ressort de l'examen triennal que les quatre recommandations ont été pleinement mises en œuvre par toutes les commissions régionales. Il reste encore à évaluer leur impact définitif, la mise en œuvre de certaines recommandations étant trop récente pour qu'on puisse en mesurer les résultats. Toutefois, certains éléments laissent penser qu'elles ont eu un effet concret et positif.

Dans sa recommandation 1, le Bureau indiquait que les commissions régionales devaient élaborer et appliquer une stratégie visant à renforcer la capacité des États Membres de diffuser et d'utiliser les statistiques. Toutes les commissions régionales ont élaboré et mis en œuvre des stratégies de renforcement des capacités, ce qui leur

* Les dates de la session de fond sont à confirmer.

** [E/AC.51/2020/1](#).



a permis de fournir une assistance technique mieux ciblée et basée sur les priorités régionales. Toutefois, certaines stratégies régionales semblent avoir laissé moins de place au renforcement des capacités de diffusion ; dans certains cas, peu d'éléments permettent d'établir que les activités d'assistance technique ont promu des méthodes de diffusion de données nouvelles et modernes.

Dans sa recommandation 3, le Bureau indiquait que les commissions régionales devaient élaborer des outils, directives, cadres et modèles propres à chaque région, en tenant compte des directives établies par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, afin d'aider les pays à perfectionner leurs plans statistiques nationaux et leurs stratégies nationales de développement de la statistique. Les commissions régionales ont élaboré des outils, modèles et directives propres à leur région, en tenant compte des directives établies par le Partenariat. Très souvent, les États Membres s'en sont servis pour évaluer leurs capacités statistiques et pour améliorer leurs plans statistiques nationaux conformément aux objectifs de développement durable.

Dans sa recommandation 4, le Bureau indiquait que les commissions régionales devaient renforcer leur coordination interne aux fins de la production et de la diffusion de données sectorielles. Toutes les commissions régionales ont renforcé leur coordination interne, notamment par la mise en place de systèmes centralisés de gestion et de suivi des données, ce qui leur a permis d'assurer une bonne collaboration lors de la mise à jour de leurs bases de données. Toutefois, l'échange d'informations sur les activités régionales n'a pas toujours été systématique, certains groupes de travail et mécanismes n'étant pas pleinement opérationnels.

Dans sa recommandation 5, le Bureau indiquait que la coordination entre les commissions régionales devait être renforcée afin de permettre la mise en commun de connaissances et de données d'expérience sur les priorités thématiques et les domaines statistiques communs. Les commissions régionales ont accru leur collaboration, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme sur les statistiques et les données du Compte pour le développement et grâce aux réunions organisées régulièrement entre leurs divisions de statistique et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et aux échanges qu'elles ont eus régulièrement à l'occasion de rencontres internationales. De ce fait, elles ont fait connaître leurs meilleures pratiques, rédigé des textes communs, élaboré des cadres, participé à des manifestations et groupes de travail conjoints et renforcé leur coordination à l'appui des États Membres. Bien qu'incontestables, les progrès en matière de collaboration ont toutefois été inégaux, la Commission économique pour l'Afrique étant celle qui a collaboré le moins avec les autres commissions régionales.

I. Introduction

1. À sa cinquante-septième session, en 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), établi par la Division de l'inspection et de l'évaluation, sur l'évaluation thématique des commissions régionales (E/AC.51/2017/8).

2. Le Comité s'est dit satisfait du rapport d'évaluation et a salué les travaux menés par les cinq commissions régionales en vue d'apporter un appui statistique aux États Membres de leur région, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Il a constaté que de nombreux acteurs et partenaires apportaient un appui statistique aux États Membres et noté qu'il importait à cet égard de renforcer les synergies et la coopération entre les commissions régionales et avec d'autres entités du système des Nations Unies. Il a convenu qu'il était essentiel de disposer de statistiques et de données en libre accès pour faire avancer le développement durable et les objectifs de développement durable et que les commissions régionales jouaient un grand rôle dans le renforcement des capacités statistiques des États Membres. Dans son rapport, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations formulées par le BSCI aux paragraphes 53 et 55 à 57 de son rapport et prenne note de la recommandation formulée au paragraphe 54 (A/72/16, par. 205 à 216).

3. Le présent rapport, publié à l'issue de l'examen triennal des recommandations, fait le point sur l'application des quatre recommandations approuvées par le Comité. L'examen a notamment été l'occasion de déterminer si et dans quelle mesure l'application des recommandations avait contribué à faire évoluer les programmes.

4. L'examen triennal s'est notamment appuyé sur :

a) Un examen et une analyse des rapports d'étape sur l'application des recommandations, dont le suivi est assuré au moyen de la base de données de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI consacrée aux recommandations ;

b) Une analyse des informations, documents et rapports pertinents communiqués par les commissions régionales sur diverses questions liées aux recommandations ;

c) Des entretiens réalisés auprès d'une sélection de fonctionnaires des commissions régionales.

5. Le présent rapport contient également les observations reçues des commissions régionales au moment de sa rédaction. Le texte définitif du rapport a été communiqué aux commissions régionales afin qu'elles formulent leurs observations, qui figurent dans l'annexe. La Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI se félicite de la coopération apportée par les commissions régionales dans l'élaboration du présent rapport.

¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

II. Résultats

6. La Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a fait cinq recommandations aux commissions régionales : a) élaborer et appliquer une stratégie visant à renforcer la capacité des États Membres de diffuser et d'utiliser les statistiques ; b) élaborer et appliquer une stratégie visant à renforcer leur capacité d'appui dans des domaines importants de la statistique, notamment les statistiques environnementales et les statistiques tenant compte des questions de genre, ainsi que les nouveaux domaines liés aux objectifs de développement durable ; c) élaborer des outils, directives, cadres et modèles propres à chaque région, en tenant compte des directives établies par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, afin d'aider les pays à perfectionner leurs plans statistiques nationaux et leurs stratégies nationales de développement de la statistique ; d) renforcer leur coordination interne aux fins de la production et de la diffusion de données sectorielles ; e) se coordonner davantage afin de permettre la mise en commun de connaissances et de données d'expérience sur les priorités thématiques communes. Comme indiqué plus haut, le Comité a approuvé les recommandations 1, 3, 4 et 5, dont le présent rapport rend compte.

7. Au cours de son examen, le BSCI a constaté que les quatre recommandations avaient été appliquées par toutes les commissions régionales et avaient produit, selon certains indices, des résultats concrets et positifs. Il est rendu compte ci-après de l'état d'application de chacune d'entre elles.

Recommandation 1

Stratégie de développement des capacités aux fins de la diffusion et de l'utilisation des statistiques

8. La recommandation 1 est libellée comme suit :

Les commissions régionales devraient élaborer et appliquer une stratégie, y compris des directives et des recommandations, visant à renforcer la capacité des États Membres de diffuser et d'utiliser des statistiques au niveau national en tenant compte du contexte régional. Cela pourrait donner lieu aux activités connexes suivantes :

a) Promouvoir la participation de fonctionnaires des ministères techniques ou de membres de comités techniques aux groupes de travail et équipes spéciales des organismes statistiques, notamment dans le cadre d'activités intersectorielles de renforcement des capacités qui rassemblent des producteurs et des utilisateurs de statistiques ;

b) Organiser des ateliers techniques qui traitent des méthodes nouvelles et de pointe de diffusion de données.

Indicateur de succès : Mise au point d'une stratégie visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de diffusion et d'utilisation des statistiques.

Commission économique pour l'Afrique

9. Comme suite à la recommandation du BSCI, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a inscrit dans plusieurs documents sa stratégie visant à renforcer la capacité des États membres de diffuser et d'utiliser les statistiques au niveau national, y compris plusieurs directives et recommandations. Le programme global d'appui à

la statistique en Afrique pour la période 2018-2021 vise à aider le système statistique africain à recueillir, compiler, diffuser et utiliser les statistiques². Fondé sur une théorie du changement, il prévoit qu'un appui soit spécialement apporté à la diffusion et à l'utilisation des statistiques. Par ailleurs, le cadre logique présenté dans le document publié en 2017 par la Commission, intitulé « *Geospatial Information for Sustainable Development in Africa: Action Plan on Global Geospatial Information Management 2016–2030* » (L'information géospatiale pour le développement durable en Afrique : un plan d'action pour la gestion de l'information géospatiale mondiale pour la période 2016-2030), définit des objectifs précis et chiffre le montant des financements dont la Commission a besoin pour aider à la diffusion et à l'utilisation des données géospatiales en Afrique. Le Programme africain de 2020 pour la Décennie du recensement de la population et de l'habitation (2015-2024), le Plan stratégique chiffré pour 2017-2021 du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, ainsi que le Programme africain sur les statistiques générées pour 2017-2021, présentent des stratégies ou ont été l'occasion de discussions sur la diffusion et l'utilisation des statistiques nationales. Enfin, dans les directives qu'elle a publiées en 2019 sur l'élaboration d'une stratégie intégrée de participation des utilisateurs aux systèmes statistiques nationaux, la Commission définit les étapes et les méthodes permettant d'établir et d'appliquer une solide stratégie de participation des utilisateurs aux stratégies nationales de développement et de diffusion des statistiques.

10. Mettant en pratique sa stratégie, la Commission a aidé le Burundi, le Cameroun et l'Éthiopie à élaborer leurs propres stratégies de diffusion des statistiques nationales (stratégies d'utilisateurs). En outre, elle a organisé des ateliers de renforcement des capacités, à la demande de plusieurs pays, qui ont porté notamment sur l'établissement et l'utilisation des statistiques générées, l'élaboration de plans d'action pour la gestion des informations géospatiales, et la définition d'un cadre pour l'établissement de statistiques environnementales (et leur utilisation à des fins de sensibilisation). Conformément à l'alinéa a) de la recommandation, les ateliers ont accueilli des fonctionnaires des ministères techniques et des organismes nationaux de statistique. En ce qui concerne l'alinéa b) de la recommandation, aucun atelier technique n'a semble-t-il été organisé sur les méthodes nouvelles et modernes de diffusion des données ; toutefois, la Commission a aidé plusieurs pays membres à élaborer des systèmes de données géospatiales et à former des statisticiens à l'utilisation de ces systèmes. D'après les entretiens menés auprès des fonctionnaires, la Commission a reçu des retours positifs de personnes ayant participé à ses ateliers statistiques ; cependant, les résultats tardent à se concrétiser, les pays n'ayant pas encore annoncé leurs mesures ou leurs plans d'action.

11. La CEA a appliqué la recommandation.

Commission économique pour l'Europe

12. Comme suite à la recommandation, le comité sectoriel sur les statistiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Conférence des statisticiens européens, a adopté en juin 2018 une stratégie pour le développement des capacités (ECE/CES/2018/10). Celle-ci offre un cadre général dans lequel les États membres définissent leurs priorités. Elle s'applique à 17 États membres, comme prévu dans le

² CEA, Centre africain pour la statistique, *A Comprehensive Programme of Support to Statistics in Africa from 2018 to 2021* (Addis-Abeba, 2018).

programme ordinaire de coopération technique, qui assure le financement nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie³. Les domaines dans lesquels le développement des capacités statistiques est jugé prioritaire sont les suivants : l'utilisation des sources de données (recensements de la population et de l'habitation, statistiques économiques, informations géospatiales) ; la diffusion et la communication des statistiques et les relations avec les utilisateurs ; l'utilisation de nouvelles sources de données, dont les mégadonnées.

13. Parmi les activités de renforcement des capacités menées en application de la stratégie, la Commission a notamment procédé à des examens sectoriels des outils numériques statistiques en Arménie et en Géorgie, en novembre et décembre 2019, et organisé des ateliers qui ont permis l'élaboration de recommandations visant à améliorer la diffusion des statistiques. L'utilisation et la diffusion des statistiques officielles ont par ailleurs été l'un des thèmes abordés lors des ateliers annuels de la Commission consacrés à la diffusion et à la communication des statistiques, au cours desquels les pays ont présenté leurs solutions et examiné de nouvelles problématiques dans divers domaines. S'agissant de l'alinéa a) de la recommandation, les fonctionnaires de la Commission ont indiqué que des représentants d'organismes autres que les organismes nationaux de statistique participaient régulièrement aux réunions d'experts, aux groupes de travail et aux équipes spéciales. Ainsi, l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement est composée non seulement de statisticiens mais aussi d'experts des ministères de l'environnement. En application de l'alinéa b) de la recommandation sur les ateliers techniques, la Commission a organisé en octobre 2019 un webinaire de formation en ligne à l'intention du personnel des organismes nationaux de statistique. Le webinaire a porté notamment sur le modèle générique d'information statistique de la Commission, un outil perfectionné de gestion des flux d'information. N'ayant adopté sa stratégie que depuis peu, la Commission n'a pas été en mesure de montrer que les activités entreprises avaient déjà produit des résultats.

14. La CEE a appliqué la recommandation.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

15. Dans le droit fil de la recommandation, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a inscrit ses activités de renforcement des capacités dans le cadre du plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques (LC/L.4070/Rev.1, 2015), adopté avant la publication du rapport du BSCI. Le plan stratégique définit des valeurs, une mission, une vision, une stratégie et des objectifs précis pour la période décennale allant de 2015 à 2025. La stratégie vise notamment à améliorer l'établissement et la diffusion des statistiques et à faire un meilleur usage des ressources allouées à ces activités. Elle est mise en œuvre dans le cadre du programme de travail de la Commission, dans lequel il est indiqué que le sous-programme Statistiques a pour objectif d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles. Le programme de travail donne toutefois la priorité au renforcement des capacités d'établissement de statistiques. Selon les fonctionnaires qui se sont prêtés aux entretiens, la priorité accordée à l'établissement de statistiques tient aux demandes d'assistance technique des pays qui, en général,

³ Établi en 1946 par l'Assemblée générale dans sa résolution 58 (I), le programme ordinaire de coopération technique a pour objectif de soutenir les efforts de renforcement des capacités menés par les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit.

s'intéressent d'abord à des sujets comme la qualité des sources d'information ou l'évaluation des indicateurs. L'établissement de statistiques bénéficie également de financements extrabudgétaires.

16. Parallèlement, alors même que les questions relatives à l'utilisation des statistiques (notamment l'utilisation et l'analyse des données sur les ménages) ont été examinées lors de certains séminaires et ateliers, peu d'attention a été prêtée aux questions relatives à la diffusion des données, qui n'ont été abordées de façon succincte qu'à l'occasion de quelques activités d'assistance technique. Certaines activités ont porté sur la manière de tirer parti des technologies pour l'utilisation des données, comme le séminaire sur l'avenir des statistiques économiques organisé en 2019, qui s'est notamment intéressé aux infrastructures technologiques, aux méthodes et aux services nouveaux susceptibles de répondre aux besoins changeants des utilisateurs. Le projet de cadre statistico-géospatial pour les Amériques a permis de fournir des données statistiques sur la population, ventilées par sexe et par ménage. En ce qui concerne l'alinéa a) de la recommandation, la CEPALC a indiqué que toutes les manifestations consacrées aux statistiques qui s'étaient tenues dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable avaient accueilli des représentants de plusieurs ministères et d'autres administrations publiques⁴. Parmi ces manifestations, avaient eu lieu des ateliers sur l'information géospatiale et sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes. Dans le droit fil de l'alinéa b) de la recommandation, la CEPALC a organisé en 2019 des ateliers sur la diffusion et l'utilisation des nouvelles technologies, notamment un atelier régional sur la façon d'appliquer les normes en matière d'échange de données et de métadonnées statistiques en vue de permettre la diffusion et l'échange des données relatives aux objectifs de développement durable.

17. La CEPALC a appliqué la recommandation.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

18. Comme suite à la recommandation, le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté en 2017 une vision et un cadre d'action collectifs afin d'améliorer les statistiques officielles aux fins de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 [E/ESCAP/CST (5)/1/Rev.1]. Ce document constitue la stratégie choisie par la Commission pour renforcer la capacité des États membres de diffuser et d'utiliser les statistiques en vue de la réalisation du Programme 2030. On y constate l'urgente nécessité d'engager des initiatives visant à renforcer les capacités en matière d'établissement et de diffusion de statistiques élémentaires de qualité. Par ailleurs, ce document a inspiré la déclaration régionale intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/CST/2018/7), que le Comité de statistique de la CESAP a adoptée à sa sixième session en octobre 2018 et que la Commission a saluée à sa soixante-quinzième session en mai 2019 (ESCAP/75/36, par. 223). Dans cette déclaration, le Comité s'est engagé à promouvoir la diffusion et l'utilisation des statistiques au niveau national comme le prescrivent les directives et recommandations adoptées à l'échelle internationale, tels les Principes fondamentaux de la statistique officielle. La CESAP a indiqué à cet égard que les programmes de renforcement des capacités régionales du Comité de statistique, qui auparavant opéraient chacun de leur côté, rendaient désormais compte ensemble des progrès

⁴ On trouvera des informations complémentaires à ce sujet à l'adresse suivante : <https://foroalc2030.cepal.org/2019/en>.

accomplis dans la conduite de leurs activités par rapport aux objectifs arrêtés dans la vision collective.

19. Conformément à l'alinéa a) de la recommandation, la CESAP a œuvré au renforcement des capacités dans le cadre de son Comité de statistique, dont le débat de haut niveau a accueilli des représentants de ministères techniques. En outre, le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes créé à l'initiative de la CESAP a donné lieu à la constitution d'un groupe d'experts composé de représentants d'organismes nationaux de gestion des catastrophes et de bureaux nationaux de statistiques. La Commission a également organisé des activités transversales de renforcement des capacités dans le domaine de la comptabilité des océans. Conformément à l'alinéa b) de la recommandation, la CESAP a organisé, seule ou en collaboration, des ateliers consacrés aux méthodes nouvelles et modernes de diffusion des données, comme le partage et l'échange de métadonnées, la désagrégation des données, le recueil et l'utilisation des données sur les migrations internationales et la communication des données générées.

20. La CESAP a appliqué la recommandation.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

21. Comme suite à la recommandation, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est appuyée sur la stratégie régionale d'ensemble pour 2016-2020 adoptée par son Comité de statistique à sa onzième session [voir [E/ESCWA/SD/2015/IG.1/4 \(Part I\)](#)]. La stratégie soulignait brièvement l'importance que revêtaient la diffusion de statistiques fiables et l'utilisation des données. Dans le cadre du suivi de la recommandation et de la mise en œuvre de la stratégie, la CESAO a établi à l'intention des États membres des directives sur la diffusion et l'utilisation des statistiques démographiques et des données du recensement (2017) et des directives sur l'utilisation des statistiques conjoncturelles (2016), dont elle s'est servie pour mener à bien ses activités d'appui aux États membres, notamment dans le domaine du renforcement des capacités.

22. La stratégie a orienté l'action de la Commission, qui a organisé plusieurs ateliers sur l'utilisation et la diffusion des données. Ces ateliers ont notamment porté sur les sujets suivants : l'utilisation des données pour le suivi de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ; l'amélioration des statistiques sur le handicap ; l'utilisation des données de recensement pour le développement et la planification de la recherche scientifique ; utilisation et la diffusion des statistiques conjoncturelles ; l'utilisation des données de la finance islamique dans les comptes nationaux. La CESAO a également créé des groupes consultatifs techniques sur les statistiques démographiques et sociales et sur les statistiques économiques en vue d'améliorer l'utilisation et la diffusion des statistiques. En ce qui concerne l'alinéa a) de la recommandation, la Commission a indiqué avoir invité des représentants de ministères techniques aux ateliers et réunions des groupes d'experts consacrés aux statistiques. Ainsi, une réunion sur l'assistance technique en matière de statistiques énergétiques, organisée conjointement au Liban par le Département des affaires économiques et sociales et la CESAO, a accueilli des fonctionnaires des ministères de l'énergie et de l'eau et des ministères de l'environnement. Un atelier sur la mesure de la pauvreté dans les pays arabes a accueilli des représentants des ministères du travail et du développement social, des fonctionnaires des organismes du plan et des universitaires. En ce qui concerne l'alinéa b) de la recommandation, le Comité de statistique a, lors de sa treizième session, tenu une séance consacrée aux avantages et conséquences découlant de l'utilisation de la technologie dans les statistiques (voir

E/ESCWA/C.1/2019/8/Report, par. 28 et 39), au cours de laquelle ont été présentés aux États membres les travaux antérieurs de la CESAO sur la place de la technologie dans l'établissement et la diffusion des statistiques.

23. La CESAO a appliqué la recommandation.

24. Dans l'ensemble, toutes les commissions régionales ont, d'une façon ou d'une autre, mis en place une stratégie de renforcement des capacités, en privilégiant dans une certaine mesure l'utilisation et la diffusion des statistiques dans l'appui apporté aux États membres. Toutefois, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a accordé peu de place au renforcement des capacités de diffusion. Rien ne permet d'établir que la Commission économique pour l'Afrique ait organisé des ateliers techniques consacrés aux méthodes nouvelles et modernes de diffusion de données. La recommandation a été mise en œuvre par toutes les commissions régionales.

Recommandation 3

Aider les pays membres à faire figurer les objectifs de développement durable dans leurs plans statistiques nationaux

25. La recommandation 3 est libellée comme suit :

Les commissions régionales devraient élaborer des outils, directives, cadres et modèles propres à chaque région, en tenant compte des directives établies par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, afin d'aider davantage les pays membres à élaborer et à perfectionner leurs plans statistiques nationaux et leurs stratégies nationales de développement de la statistique et à y intégrer les objectifs, les priorités et les besoins du Programme 2030.

Indicateur de succès : Nombre accru d'interventions concernant l'intégration des objectifs de développement durable aux plans statistiques nationaux.

Commission économique pour l'Afrique

26. Conformément à la recommandation du BSCI, la CEA a élaboré des outils et des stratégies propres à la région et aidé les pays membres à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique. Elle a élaboré des indicateurs de développement statistique devant servir d'outil de mesure pour les mécanismes de suivi et d'information établis aux fins de la réalisation des plans de développement nationaux et des objectifs de développement durable⁵. Elle a présenté cet outil en avril 2017 lors d'une manifestation organisée par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, au cours de laquelle on s'est félicité de cette contribution aux connaissances statistiques mondiales sur la mesure du développement statistique. En 2019, la Commission a utilisé cet outil en Angola pour évaluer l'état du système statistique national. Elle a en outre publié un guide complet d'utilisation de l'outil. En janvier 2020, selon la CEA, les pays ci-après avaient fait rapport sur les indicateurs de développement statistique : le Botswana, Cabo-Verde, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, la Libye, la Namibie, le Niger, la République centrafricaine, la Sierra Leone et la Tunisie.

27. La CEA a également publié une *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026*, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la

⁵ Voir à l'adresse suivante : www.uneca.org/acs/statdi.

Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Ce document stratégique mentionne souvent le Partenariat, partenaire majeur et source d'inspiration pour les stratégies nationales de développement de la statistique. L'un des objectifs de la stratégie est de réformer et de renforcer les systèmes statistiques nationaux au moyen d'une planification stratégique des stratégies nationales de développement de la statistique des États membres, dans le respect des stratégies des communautés économiques régionales et selon les besoins de chaque pays. À cet égard, la Commission a, en collaboration avec la Banque africaine de développement, le Partenariat et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (un organisme international chargé des questions de statistique en Afrique subsaharienne), mené des évaluations de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique au Bénin, au Burundi, au Cabo-Verde, au Gabon, en Guinée, au Mali et au Soudan.

28. La CEA a appliqué la recommandation.

Commission économique pour l'Europe

29. Comme suite à la recommandation, la CEE a élaboré des outils d'évaluation, des documents d'orientation, des plateformes et des modèles. Elle a mené des évaluations d'ensemble dans le droit fil du Partenariat. Ces évaluations ont servi de base à l'élaboration de stratégies et plans nationaux de développement de la statistique. Entre 2017 et 2019, elle a procédé à l'évaluation d'ensemble du système statistique des pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova et Ukraine. Selon ses dires, l'évaluation menée en Ouzbékistan a contribué grandement à la définition du cahier des charges d'un nouveau projet d'appui au développement du système statistique national financé par la Banque mondiale. L'évaluation menée en Géorgie a permis de définir la nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique officielle pour 2020-2023, qui a été lancée en décembre 2019.

30. Parallèlement, la stratégie de la Commission en matière de capacité statistique offre un modèle de maturité que les pays peuvent utiliser pour évaluer leurs capacités dans tel ou tel domaine statistique et cerner leurs priorités en matière de renforcement des capacités. Lors d'un atelier national organisé en Arménie en décembre 2019, le modèle a été appliqué pour mesurer la maturité de l'institut national de la statistique dans la mise en œuvre du Modèle générique du processus de production statistique de la CEE. Il en est ressorti qu'il fallait donner la priorité à la gestion des informations et des applications. La Commission a également publié une *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable*, qui indique aux pays comment mettre en place un système statistique adapté aux objectifs de développement durable. Il est prévu dans ce document que chaque pays crée une plateforme nationale pour la communication de l'information sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, recommandation pleinement mise en œuvre par l'Arménie, la Pologne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁶.

31. La CEE a appliqué la recommandation.

⁶ Voir à l'adresse suivante : <https://statswiki.unece.org/display/SFSDG/Summary+of+Progress+in+UNECE+countries>.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

32. Comme suite à la recommandation, la CEPALC a lancé en 2017 une plateforme en ligne⁷ où sont compilées les données recueillies auprès de 25 pays sur leurs capacités nationales dans le but de calculer chacun des 232 indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable. Les données recueillies lors de l'enquête ont été utilisées dans le cadre de missions d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques menées en Bolivie (État plurinational de) et en République dominicaine. En outre, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur et la République dominicaine ont utilisé les données de l'enquête pour procéder à une analyse plus approfondie et mener leur propre évaluation de leurs capacités statistiques eu égard aux objectifs de développement durable, sur la base des informations recueillies. Selon les fonctionnaires qui se sont prêtés aux entretiens, alors que la CEPALC avait aidé à l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux des États membres dans le cadre des travaux menés par l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale, en revanche, ces dernières années, elle n'a fourni aucune assistance technique en matière statistique pour aider les pays à établir leurs plans nationaux de développement de la statistique, le Partenariat disposant d'une expertise en la matière. Elle a redirigé vers le Partenariat les organismes nationaux de statistique de la région qui avaient des besoins dans ce domaine.

33. Par ailleurs, la CEPALC a apporté un appui aux travaux d'élaboration d'une loi type sur la statistique officielle pour l'Amérique latine (LC/CEA.10/4)⁸, adoptée par la Conférence statistique des Amériques à sa dixième session en 2019. L'objet de cette loi est de fournir un modèle régional aux pays d'Amérique latine qui souhaitent définir ou redéfinir l'assise juridique sur laquelle reposent leurs systèmes statistiques nationaux et la production de statistiques officielles. L'entreprise a été menée conjointement par des experts des instituts nationaux de la statistique, de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission, laquelle a assuré le secrétariat technique des travaux. Les instituts nationaux de la statistique ont tiré grand profit de leur participation ; ainsi, El Salvador et le Paraguay ont participé aux travaux de rédaction du document et se sont servis de cette expérience pour améliorer leurs projets de modernisation de la législation nationale sur la statistique.

34. La CEPALC a appliqué la recommandation.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

35. Comme suite à la recommandation, la CESAP a collaboré avec le Partenariat et, en utilisant les outils et directives établis par celui-ci et ses propres outils et formations, aidé les pays à inscrire dans leurs stratégies nationales de développement de la statistique leurs besoins en matière statistique conformément aux objectifs de développement durable. Entre 2017 et 2019, en coopération avec le Partenariat, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (un organe subsidiaire de la CESAP)⁹ a dispensé trois formations sur les stratégies nationales de développement de la statistique et sur la direction et l'encadrement des activités statistiques à

⁷ Voir à l'adresse suivante : <https://sdgstatsurvey.cepal.org/>.

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://cea.cepal.org/10/en/documents/proposal-generic-law-official-statistics-latin-america>.

⁹ En avril 1995, l'Institut s'est vu reconnaître le statut d'organe subsidiaire ; il a été doté d'un conseil d'administration, chargé de contrôler ses activités et d'approuver ses programmes de travail annuels et à long terme.

l'intention des chefs des instituts nationaux de la statistique. De plus, en 2019, elle a organisé une session de formation à la visualisation des données en vue de renforcer et de moderniser les capacités des systèmes statistiques nationaux de la région. Elle a également apporté un appui technique au renforcement des capacités de formation statistique des Maldives, du Népal et de la République démocratique populaire lao et aidé le Bhoutan à élaborer une classification statistique nationale uniforme des activités économiques et à établir des statistiques de l'état civil à partir des données issues des registres.

36. Dans le cadre de son programme de développement des capacités régionales en matière de statistiques économiques et du suivi prévu à ce titre, la Commission a procédé à l'examen des systèmes statistiques nationaux. Selon ses dires, les pays et les partenaires de développement se sont servis des résultats du dernier examen, mené en 2017¹⁰, pour planifier leurs activités de développement de la statistique et lever des fonds. La Commission a également procédé à un examen plus approfondi de certains systèmes statistiques nationaux, en fonction des besoins de chaque pays demandeur ; l'examen a été achevé aux Maldives et se poursuit au Sri Lanka. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à améliorer les statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique, un deuxième outil, l'outil EPIC « Every policy is connected », a été élaboré. Cet outil a servi à l'intégration des données des politiques publiques aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il a été également utilisé dans quatre pays : Samoa, Arménie, Philippines et Viet Nam. Parallèlement, la CESAP a élaboré un outil devant servir à la planification stratégique de l'utilisation des statistiques de l'environnement. Elle a indiqué que plusieurs pays membres avaient utilisé cet outil de diagnostic pour mieux planifier l'établissement de statistiques de l'environnement.

37. La CESAP a appliqué la recommandation.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

38. Conformément à la recommandation, la CESAO a élaboré une stratégie concernant les domaines statistiques visés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [E/ESCWA/SD/2017/IG.1/4(Part I) et E/ESCWA/SD/2017/IG.1/4(Part II)], laquelle a été examinée et approuvée par son Comité de statistique à sa douzième session (voir E/ESCWA/SD/2017/IG.1/7/Report, par. 26). Cette stratégie a notamment pour axe prioritaire l'innovation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux. À cet égard, en coopération avec le Partenariat, la CESAO a procédé à l'évaluation du système statistique de l'Égypte et de la Jordanie, ce qui a aidé ces pays à élaborer leurs stratégies nationales de développement de la statistique. La Commission a indiqué en outre qu'en Jordanie, les résultats de l'évaluation avaient été communiqués au Ministère de la planification et de la coopération internationale, à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Direction de la statistique. La CESAO a également établi un plan triennal pour la République arabe syrienne, en se fondant sur l'évaluation du système statistique national qui avait été réalisé. Elle préparait aussi des évaluations au Bahreïn, en Libye et au Yémen.

39. Par ailleurs, dans le cadre du Programme sur les statistiques et les données du Compte pour le développement, la CESAO a organisé des ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans

¹⁰ Voir à l'adresse suivante : <http://communities.unescap.org/asia-pacific-economic-statistics/country-overview-statistical-capacity-2017>.

statistiques nationaux. Dans leurs réponses au questionnaire de satisfaction de la Commission, les États membres ont indiqué que les ateliers les avaient aidés à améliorer l'établissement et la disponibilité de certaines données, comme celles relatives au handicap et aux établissements humains. Parallèlement, en 2017 et 2018, la Commission a mené des évaluations régionales de la disponibilité des données pour les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. L'évaluation de 2019 était encore en cours. Selon les fonctionnaires qui se sont prêtés aux entretiens, ces évaluations devaient être faites, dans la mesure où, pour la région arabe, on ne disposait que 40 % des données relatives aux objectifs de développement durable dont on avait besoin.

40. La CESAO a appliqué la recommandation.

41. Dans l'ensemble, les commissions régionales ont aidé les pays à développer et améliorer leurs plans statistiques nationaux et leurs stratégies nationales et à intégrer les objectifs, les priorités et les besoins du Programme 2030. La recommandation a été mise en œuvre par toutes les commissions régionales.

Recommandation 4

Renforcer la coordination interne aux fins de la production et de la diffusion de données sectorielles

42. La recommandation 4 est libellée comme suit :

Les commissions régionales devraient renforcer leur coordination interne aux fins de la production et de la diffusion de données sectorielles en établissant notamment :

- a) Un plan clair sur les activités régionales dans le domaine de la statistique et l'échange régulier d'informations à ce sujet ;
- b) Un plan biennal clair à l'échelle des commissions aux fins de la collecte de données, visant à recenser des sources de données communes et à éviter les doubles emplois ;
- c) Une gestion et un suivi centralisés des données en vue de garantir une collaboration efficace lors de l'actualisation des bases de données des commissions régionales.

Indicateur de succès : Mise au point de plans ou de protocoles de coordination interne.

Commission économique pour l'Afrique

43. Conformément à la recommandation, la CEA a établi un système de gestion centralisé des données et défini des protocoles et des procédures de gestion des statistiques. Le système de gestion centralisé des données, qui rassemble les statistiques de la CEA pour l'Afrique, est hébergé sur le portail de la Commission dédié aux statistiques¹¹ et géré par le Centre africain pour la statistique. La compilation des données et leur enregistrement sur le portail sont régis par un protocole de gestion des données et des procédures opérationnelles standard, qui définissent étape par étape comment s'organise la gestion des données statistiques à la Commission. Les procédures, établies en 2017, sont mises à jour chaque année. Elles visent à l'efficacité et veillent à assurer la qualité des travaux et l'uniformité

¹¹ Voir à l'adresse suivante : <https://ecastats.uneca.org/data/>.

des activités de gestion des données. Selon les fonctionnaires de la Commission qui se sont prêtés aux entretiens, elles ont permis d'éviter un manque de communication et contribué à la bonne exécution des activités de gestion de données. Elles définissent les étapes de la collecte, de la validation et de la diffusion des données et harmonisent les obligations à cet égard incombant au Centre, aux bureaux sous-régionaux et aux divisions organiques. Elles prévoient la constitution d'un groupe de travail sur les données, censé être le principal mécanisme de coordination de la Commission en matière statistique ; toutefois, ce groupe, qui doit réunir le point focal du Centre, chargé de présider le groupe, et les points focaux des divisions techniques et des bureaux sous-régionaux, n'a pas encore été créé. Le BSCI a recommandé qu'il le soit dans les meilleurs délais. Les procédures organisent en outre la coordination et la collaboration entre les divisions de la Commission s'agissant de la gestion des données statistiques produites à l'occasion des missions d'appui statistique. Les rapports des missions d'appui statistique de la Commission en Érythrée, aux Seychelles et au Soudan témoignent de la bonne mise en œuvre des dites procédures.

44. La CEA a appliqué la recommandation.

Commission économique pour l'Europe

45. Conformément à la recommandation, la CEE a géré une base de données centralisée et disposé d'un groupe de travail chargé des questions y afférentes. Sa Division de statistique gère une base de données centralisée et une interface web rassemblant toutes les données statistiques, à savoir notamment les statistiques économiques, sociales et démographiques (fournies par la Division de statistique), les statistiques sur les transports (fournies par la Division des transports) et les statistiques sur le bois d'œuvre (fournies par la Section des forêts et du bois). La Division recueille les données soit au moyen de questionnaires communs établis avec Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, soit directement auprès de bases de données d'autres organisations internationales (Eurostat et l'OCDE par exemple). La Commission a indiqué qu'il n'y avait pas de double emploi dans le recueil des données, chaque division s'occupant exclusivement de son domaine de compétence. La CEE ne s'est pas dotée d'un plan biennal de collecte de données car elle dispose d'un système automatisé qui fonctionne bien, lequel est renforcé en outre grâce aux réunions régulières du Groupe de coordination de la base de données. Aux dires des fonctionnaires qui se sont prêtés aux entretiens, le Groupe de coordination de la base de données ne tient pas de réunions au sens traditionnel du terme mais organise ses travaux selon un inventaire des problèmes, dans lequel les progrès accomplis sont examinés et où les nouveaux problèmes sont consignés avant d'être traités et réglés en fonction des priorités. La Division de statistique, la Division des transports durables et la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement participent au Groupe de coordination de la base de données. Par ailleurs, lors de la réunion des directeurs qui s'est tenue en juin 2019, les quatre domaines d'interaction ont été approuvés. Pour chaque domaine, une équipe interdivisions a été chargée de renforcer les synergies entre les sous-programmes de la CEE et de définir de possibles nouvelles activités. L'un des domaines porte sur la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

46. La CEE a appliqué la recommandation.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

47. Comme suite à la recommandation du BSCI, la CEPALC a continué d'utiliser sa base centralisée de données statistiques, créée en 2014¹². Elle a également établi de nouveaux protocoles et constitué des groupes de travail interdivisions. Selon ses dires, la collecte des données incombe à chaque division, la coordination étant assurée par le comité de pilotage de la base de données statistiques et par d'autres initiatives d'établissement de données statistiques. Sa Division de statistique a également établi un protocole interne régissant l'accès à la Banque de données relatives aux enquêtes sur les ménages ainsi que son utilisation, protocole dont toutes les divisions ont eu connaissance en 2018. Les directives et protocoles sont pleinement utilisés dans l'ensemble de la Commission.

48. En 2017, la CEPALC a également créé un groupe de coordination interdivisions sur la mesure des objectifs de développement durable, où chaque division était représentée par un point focal. Le groupe a élaboré un questionnaire d'enquête sur les sources de données institutionnelles aux fins de la mesure des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional et de l'évaluation des critères de mesure. Il a classé les données recueillies par les divisions et les indicateurs qu'elles proposaient de créer en vue de compléter ceux prévus dans le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Les entretiens avec les fonctionnaires ont permis de confirmer qu'à titre de priorité régionale, des indicateurs avaient été établis par le Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, établi dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, en collaboration avec la Commission, qui avait assuré le secrétariat technique du Groupe¹³. Le groupe de coordination interdivisions sera probablement supprimé. Toutefois, un groupe de travail interdivisions sur la collecte des données, plus large, devrait recommencer à se réunir en vue de contribuer à la refonte et à la mise à jour de la base de données statistiques.

49. La Commission a également ajouté que certains problèmes de cohérence de données entre divisions avaient été examinés et réglés au niveau bilatéral selon que de besoin. Ainsi, en 2019, un partenariat a été établi entre la Division de statistique, la Division des ressources naturelles et la Division du développement durable, la coordination étant assurée par le cabinet de la Secrétaire exécutive, dans le but de fournir les indicateurs environnementaux régionaux dont la Commission aura besoin pour étayer le document de principe qu'elle présentera à sa trente-huitième session en 2020.

50. La CEPALC a appliqué la recommandation.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51. Conformément à la recommandation du BSCI, la CESAP a créé une base de données centralisée, établi un certain nombre de nouveaux protocoles et utilisé divers mécanismes pour partager en interne les informations. Bien qu'elle ne recueille pas de données primaires, elle applique le protocole de flux de données relatives aux objectifs de développement durable adopté par la Commission de statistique à sa cinquantième session, qui lui impose de suivre les procédures en vigueur régissant la collecte des données relatives aux objectifs de développement durable de façon à

¹² Voir à l'adresse suivante : <https://estadisticas.cepal.org/cepalstat/Portada.html>.

¹³ Voir le rapport du Groupe de coordination des statistiques (LC/CE.17/3).

éviter la duplication des données. Elle recueille des données auprès de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, laquelle est alimentée par les questionnaires mondiaux des données relatives auxdits objectifs. Par ailleurs, sa propre base de données statistiques est gérée de façon centralisée par la Division de statistique et mise à jour avec la participation des autres divisions et en collaboration avec les autres commissions régionales, les institutions spécialisées et les questionnaires mondiaux des données relatives aux objectifs de développement durable.

52. Un point sur les activités de la Division de statistique est présenté tous les deux mois au Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission, en présence de tous les directeurs de division de la Commission. D'après les entretiens menés auprès des fonctionnaires, les réunions entre les hauts responsables sont aussi l'occasion de planifier les programmes, de partager l'information et de coordonner les activités. En outre, aux fins d'une meilleure coopération, le Comité de la recherche et des publications s'est vu attribuer de nouvelles compétences, notamment dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités, et a été rebaptisé Comité éditorial. D'après son statut, le Comité éditorial se réunit officiellement une fois par mois et promeut l'utilisation de données et de statistiques à des fins d'analyse dans les publications de la CESAP. Enfin, en vue de donner pleinement effet à la recommandation, la Commission a publié en décembre 2019 un cadre d'assurance de la qualité en vue de renforcer la coordination interne aux fins de la production et de la diffusion de données sectorielles. Le cadre a été approuvé par l'équipe dirigeante en janvier 2020.

53. La CESAP a appliqué la recommandation.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

54. Conformément à la recommandation du BSCI, la CESAO a créé un portail de données, établi un plan biennal et constitué des groupes de travail. Le portail de données regroupe divers types de données, à savoir des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, des statistiques démographiques et sociales, des statistiques économiques, des statistiques sur l'environnement et l'énergie et des statistiques genrées. La Secrétaire exécutive de la Commission a donné instruction à tous les sous-programmes d'utiliser ce portail. La Commission a indiqué que la coordination des activités de production et de diffusion des données était assurée par le sous-programme Statistiques en vue d'assurer la cohérence des travaux.

55. En 2017, la Division de statistique de la CESAO a élaboré un plan biennal de collecte de données afin de centraliser la gestion des données et d'assurer le suivi des différentes statistiques. Par la suite, en 2018, elle a publié un ensemble de pratiques recommandées visant à couvrir les besoins en données relatives aux objectifs de développement durable dans les études menées par elle, pratiques qui promeuvent une meilleure coordination avec la Division de statistique en vue d'assurer la cohérence des données. Parallèlement, en 2019, elle a établi un diagramme des flux de données, lequel représente graphiquement comment la coordination des activités de collecte et de diffusion des données est systématiquement assurée entre les divisions, les commissions régionales et les institutions spécialisées. Les fonctionnaires qui se sont prêtés aux entretiens ont confirmé que les sous-programmes avaient des échanges réguliers au niveau bilatéral. Au cours de la période 2018-2019, de multiples activités de coordination entre la Division de statistique et les autres divisions de la Commission ont été organisées, parmi lesquelles 17 réunions, ateliers et services

communs, 4 projets communs inter-divisions et 13 missions conjointes de conseil et de coopération technique.

56. La CESAO a appliqué la recommandation.

57. La plupart des commissions régionales sont dotées de groupes de travail interdivisions ou d'autres mécanismes de coordination des données ; toutefois, certains de ces groupes et mécanismes ne sont pas pleinement opérationnels ou n'ont pas été mis en place. Les commissions concernées sont invitées à finir de les constituer. La recommandation a été mise en œuvre par toutes les commissions régionales.

Recommandation 5

Collaboration et échanges entre les commissions régionales

58. La recommandation 5 est libellée comme suit :

Il convient de renforcer encore la coordination entre les commissions régionales pour qu'elles échangent des connaissances et des données d'expérience sur les priorités thématiques communes, notamment d'envisager de mettre en commun périodiquement des informations et de mener davantage d'activités conjointes, lorsque cela est possible.

Indicateur de succès : Au moins une initiative de collaboration et d'échange est organisée entre les commissions régionales chaque année.

Toutes les commissions régionales

59. Au cours de la période à l'examen et en réponse à la recommandation, les commissions régionales ont collaboré davantage les unes avec les autres, essentiellement dans le cadre : a) de la mise en œuvre du Programme sur les statistiques et les données du Compte pour le développement ; b) de réunions régulières entre les divisions de statistique des commissions régionales et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ; c) d'interactions régulières lors des forums internationaux. Le Programme sur les statistiques et les données du Compte pour le développement a été mis en application de 2016 à 2019 et prolongé d'une année, jusqu'en 2020, mettant en évidence les résultats et la collaboration fructueuse entre toutes les entités de réalisation. Il s'applique à toutes les commissions régionales et à d'autres entités des Nations Unies, telles que la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Pour la composante 5 sur les statistiques de la pauvreté et des inégalités, les commissions régionales ont dû collaborer dans plusieurs domaines. Cette composante a été codirigée par la CEPALC et la CESAO, avec la participation de la CEE et de la CESAP, ainsi que d'ONU-Habitat. Parmi les activités conjointes entreprises, on peut citer l'élaboration de la publication intitulée *Non-monetary Indicators to Monitor SDG Targets 1.2 and 1.4: Standards, Availability, Comparability and Quality* (Indicateurs non monétaires pour le suivi des cibles 1.2 et 1.4 des objectifs de développement durable : normes, disponibilité, comparabilité et qualité), qui a été coordonnée par la CEPALC, avec des contributions de la CEE, de la CESAP, de la CESAO et d'ONU-Habitat ; l'organisation d'un atelier régional sur la mesure de la pauvreté dans les pays arabes (organisé par la CESAO) ; l'organisation de réunions d'experts sur la mesure de la pauvreté, organisées par la CEE (en 2018 et 2019).

60. Comme il a été dit au paragraphe 59, les divisions de statistique des commissions régionales et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ont tenu régulièrement des réunions afin de mettre en commun des informations. Cinq réunions ont eu lieu sur la période 2018-2019 : en juin et septembre 2018, puis en avril, septembre et décembre 2019. Selon les membres du personnel interrogés, les réunions ont permis d'aider les commissions régionales à atteindre les objectifs globaux en matière de statistiques mondiales. Les commissions régionales et le Département ont collaboré également à la production d'une note d'information sur la collaboration et la coordination dans le domaine des statistiques entre les commissions régionales et le Département, qui décrit les différents mécanismes utilisés pour travailler ensemble, échanger des informations et harmoniser les données statistiques. En outre, les directeurs des statistiques des cinq commissions régionales ont établi un document sur le rôle joué par les divisions statistiques des commissions régionales dans le suivi des objectifs en prévision de la réunion de mars 2019 du Comité de coordination des activités de statistique. Selon les membres du personnel interrogés, le document a aidé à renforcer la coordination entre les commissions régionales concernant la communication de l'information relative aux objectifs de développement durable.

61. De même, les commissions régionales se sont servies des forums statistiques internationaux pour échanger des connaissances et des données d'expérience sur les priorités thématiques communes. Toutes les commissions régionales sont membres du Comité de coordination des activités de statistique et du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies. Les deux comités ont été utiles aux commissions régionales pour se consulter entre elles et avec les systèmes statistiques des Nations Unies et du monde entier. Des membres du personnel ont dit que, dans ces forums plus larges, les commissions régionales défendaient collectivement les besoins des États Membres. Ces forums permettaient aussi de mettre en commun des informations sur les commissions régionales et sur le rôle qu'elles jouaient alors dans la communication et la mise en commun des données mondiales destinées au cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2018 à l'occasion d'une session sur la réalisation des objectifs consacrée essentiellement aux enseignements tirés par les régions, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales ont présenté les perspectives régionales, communiqué des exemples de meilleures pratiques et des données d'expérience, et formulé des recommandations de politique générale concernant les mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial.

62. Les commissions régionales ont également travaillé de concert pour participer à des événements et des groupes de travail communs, et pour élaborer des dispositifs et des rapports écrits. Par exemple, les groupes de travail de la CEE mandatés par la Conférence des statisticiens européens ont élaboré ensemble des recommandations sur les statistiques des changements climatiques et des catastrophes, en collaboration avec la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales. En 2019, la CEPALC a rejoint le groupe directeur de la CEE sur les statistiques relatives aux changements climatiques. En outre, le cadre de statistiques relatives aux catastrophes établi par la CESAP a été élaboré conjointement avec la CEPALC et la CEE. La CEA et la CESAP ont uni leurs forces et adopté la méthode de la CESAP sur le suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans le contexte africain. En outre, le rapport conjoint de la CEE, de la CESAP et de la CEPALC sur les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes a été présenté à la Commission de statistique de l'ONU en mars 2019 et sera suivi de

rapports conjoints similaires qui seront présentés à la Commission de statistique en 2020 et 2021. Dans le même ordre d'idées, la CEPALC a adapté les travaux menés par la CEE concernant une loi générique sur les statistiques officielles pour le contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a été adoptée par la Conférence statistique des Amériques.

63. Malgré tous les progrès accomplis et les parfaits exemples de collaboration relevés, les entretiens avec les membres du personnel ont confirmé qu'il était possible de faire mieux encore, la collaboration entre les commissions régionales restant inégale. En outre, la CEA collaborait avec des partenaires en Afrique, mais n'avait pas de relations solides avec les autres commissions économiques régionales à cet égard. En ce qui concerne le Programme sur les statistiques et les données du Compte pour le développement, la collaboration de la CEA avec les autres commissions régionales était limitée.

64. Cette recommandation a été appliquée par toutes les commissions régionales.

III. Conclusion

65. Les cinq commissions régionales ont pris des mesures importantes pour mettre en œuvre les quatre recommandations approuvées, ce qui a donné plusieurs résultats positifs.

66. Toutes les commissions régionales ont élaboré et mis en œuvre des stratégies de renforcement des capacités qui les ont aidées à fournir une assistance technique plus ciblée basée sur les domaines prioritaires régionaux. Les commissions régionales ont élaboré des instruments, des lignes directrices, des dispositifs et des modèles adaptés à chaque région, en tenant compte des directives élaborées par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle pour s'assurer que les plans statistiques nationaux et les stratégies nationales de développement de la statistique intègrent les objectifs, les priorités et les besoins du Programme 2030. Dans de nombreux cas, les États Membres s'en sont servis pour évaluer leurs capacités statistiques actuelles et développer leurs plans statistiques nationaux conformément aux objectifs de développement durable. Toutes les commissions régionales ont renforcé la coordination interne, notamment par la gestion et le suivi centralisés des données, ce qui a permis d'assurer une collaboration efficace lors de la mise à jour des bases de données des commissions régionales.

67. La collaboration entre les commissions régionales s'est également accrue, notamment grâce à la mise en œuvre du Programme du Compte pour le développement sur les statistiques et les données, aux réunions tenues régulièrement entre les divisions de statistique des commissions régionales et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, et aux échanges lors des forums internationaux. En conséquence, les commissions régionales ont mis en commun des pratiques exemplaires, produit des documents communs, élaboré des dispositifs, participé à des événements et des groupes de travail conjoints et renforcé leur coordination pour soutenir les États Membres.

68. Toutefois, l'accent mis sur le renforcement des capacités de diffusion était moins évident dans certaines stratégies régionales ; dans certains cas, peu d'éléments mettaient en évidence des activités d'assistance technique portant sur des méthodes de diffusion de données nouvelles et avancées. En ce qui concerne la collaboration entre les divisions, l'échange d'informations sur les activités régionales a été moins systématique, car certains groupes de travail et mécanismes n'étaient pas pleinement

opérationnels. En outre, la collaboration entre les commissions régionales s'est améliorée, mais est restée inégale, et la collaboration de la CEA avec les autres commissions régionales peut être améliorée.

La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne
(*Signé*) Fatoumata **Ndiaye**
Mars 2020

Annexe***Commentaires reçus des commissions régionales****Commission économique pour l'Afrique (CEA)**

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) se réfère au memorandum intérieur daté du 6 mars 2020 (Ref : OIOS-2020-00412) sur le projet officiel de rapport relatif à l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation thématique des commissions régionales.

Nous avons examiné le rapport et nous sommes d'accord avec les conclusions de l'examen concernant la CEA. La Commission continuera de s'employer à améliorer la production, la diffusion et l'utilisation en Afrique de données et de statistiques de qualité et comparables de façon à étayer la prise de décisions, la planification, l'exécution, le suivi et l'établissement de rapports dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

Plus précisément, en ce qui concerne la recommandation 5, la CEA prend note du fait qu'il faut renforcer la collaboration avec les autres commissions régionales pour mettre en commun les compétences et données d'expérience sur les priorités thématiques et les domaines statistiques communs. À cette fin, la CEA continuera de coopérer avec les autres commissions régionales dans les domaines suivants :

- Formation d'experts nationaux aux projections démographiques probabilistes, avec le Département des affaires économiques et sociales et la CEPALC ;
- Programme conjoint sur la mesure et l'harmonisation des statistiques sur la pauvreté, avec la CEPALC ;
- Renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Asie et en Afrique, avec la CESAP ;
- Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, avec la CESAP ;
- Programme mondial sur les statistiques migratoires, avec toutes les commissions régionales ;
- Échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires sur les méthodes nouvelles et émergentes en matière de statistiques, avec toutes les commissions régionales ;
- Échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires sur l'évaluation des progrès réalisés au niveau régional concernant les objectifs de développement durable, avec la CESAP.

Je saisis cette occasion pour remercier M. Juan Carlos Pena et son équipe d'évaluation pour leur professionnalisme et leur travail d'équipe durant la procédure d'examen.

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Nous avons examiné le projet officiel de rapport et avons le plaisir de vous informer que nous sommes d'accord avec cette version finale.

* Dans la présente annexe, le Bureau des services de contrôle interne communique le texte intégral des observations reçues des commissions régionales. Cette pratique a été instituée conformément à la résolution 64/263 de l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

Depuis l'évaluation thématique des commissions régionales de 2017, la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe s'emploie à améliorer la collaboration interne et externe afin de renforcer la capacité des États membres de diffuser et d'utiliser les statistiques. La CEE a constaté avec satisfaction que nombre de ses réalisations avaient été mentionnées dans le rapport d'évaluation.

Les travaux statistiques de la CEE sont fermement ancrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appelle à un suivi et à un examen de la réalisation des objectifs et cibles sur la base de données factuelles, éclairées par des données de qualité, accessibles, opportunes, fiables et ventilées.

Par les activités menées, le sous-programme renforce l'importance accordée par la CEE à l'évaluation et au suivi des indicateurs des objectifs de développement durable et à l'utilisation durable des ressources naturelles. L'une des réalisations récentes concerne le lancement par la CEE-ONU, en décembre 2019, d'un Centre de connaissances sur les statistiques des objectifs de développement durable, conformément au rapport 74/73 du Secrétaire général, afin d'aider les organismes nationaux de statistique à établir et à communiquer des statistiques permettant aux gouvernements de mieux formuler et évaluer des politiques fondées sur des données probantes.

Je saisis cette occasion pour saluer le professionnalisme de l'équipe d'évaluation du BSCI. Nous sommes très satisfaits des discussions fructueuses que nous avons eues et du temps investi pour réfléchir aux moyens par lesquels nous pouvons améliorer la mesure de la réalisation des objectifs de développement durable.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

La CEPALC se félicite de ce rapport complet, qui prend acte de l'ensemble des mesures qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation thématique des commissions régionales (statistiques) ([E/AC.51/2017/8](#)).

Nous sommes heureux de préciser que la CEPALC n'a rien à ajouter au sujet du rapport.

La CEPALC saisit cette occasion pour remercier le BSCI de la collaboration dont il a fait preuve à l'occasion de cet examen triennal.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Nous sommes heureux de recevoir le rapport du BSCI susmentionné et précisons que la CESAP en approuve les conclusions et n'a pas d'autres commentaires à formuler.

La CESAP est très attachée à l'habilitation et à l'autonomisation des systèmes statistiques nationaux pour qu'ils puissent diriger le développement et fournir des produits et services novateurs, fiables et opportuns à l'appui des programmes de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous notons également qu'il importe de disposer de données ventilées de qualité, accessibles, opportunes et fiables aux fins de l'analyse et de la prise de décisions éclairées. Dans cette optique, l'évaluation faite par le BSCI a permis d'améliorer encore la pertinence et l'efficacité de nos travaux statistiques, notamment de notre coordination interne, pour produire des statistiques dans différents domaines sectoriels, et de notre collaboration avec d'autres commissions régionales pour mettre

en commun des compétences et des données d'expérience dans des domaines thématiques communs.

La CESAP se félicite des conclusions du BSCI qui confirment que les commissions régionales appliquent pleinement l'ensemble des recommandations et montrent qu'elles se traduisent par des résultats concrets et positifs.

Nous tenons à remercier l'équipe du BSCI pour l'approche participative et consultative qu'elle a adoptée dans la conduite de l'examen.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

La CESAO se félicite que toutes les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation thématique menée par le BSCI aient été classées au moment de l'examen triennal. Elle sait que la persistance à long terme des recommandations nécessite un suivi soutenu, même après le classement des recommandations. À cet égard, elle entend prendre les mesures suivantes :

Recommandation 1 issue de l'évaluation thématique : stratégie de renforcement des capacités pour la diffusion et l'utilisation des statistiques. La CESAO continuera d'appliquer les stratégies statistiques régionales pour 2016-2020 et 2020-2025, exposées dans les documents [E/ESCWA/SD/2015/IG.1/4 \(Part I\)](#) et [E/ESCWA/C.1/2019/CRP.2](#). À cet égard, les travaux statistiques de la CESAO seront guidés par les recommandations suivantes de son comité de statistique :

Recommandations du Comité de statistique de la CESAO 5 c), d) et e) :

- intégrer les propositions des États membres dans la vision et l'orientation stratégique en matière de statistiques pour 2020-2025 ;
- poursuivre les efforts de renforcement des capacités pour surveiller la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du plan d'action régional arabe concernant les données du développement durable ;
- aider les États membres à élaborer de nouvelles stratégies statistiques favorisant la transformation de données en statistiques officielles destinées à de nouvelles sources de données ;
- aider les États membres à appliquer d'autres méthodes de collecte de données dans les pays touchés par un conflit ;
- aider les États membres à élaborer des tableaux des ressources et des emplois et des sous-comptes dans le Système de comptabilité économique environnementale ;
- soutenir l'établissement et le développement d'informations statistiques et géospatiales pour le cycle de recensements de 2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandations du Comité de statistique de la CESAO 5 f), g) ; h) et i) :

- faire en sorte que le développement des capacités statistiques porte essentiellement sur l'utilisation de sources de données administratives, l'établissement de registres des entreprises, l'utilisation de programmes statistiques régionaux de mégadonnées sur les statistiques des prix et les domaines thématiques définis par le Groupe consultatif technique sur les statistiques économiques et le Groupe consultatif technique sur les statistiques démographiques et sociales.

Recommandation 3 issue de l'évaluation thématique : soutien aux pays membres pour l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans statistiques nationaux. La CESAO continuera de dialoguer et de coopérer avec le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), en particulier pour ce qui est de mettre à jour les lignes directrices pour les stratégies nationales de développement de la statistique, une attention particulière étant accordée aux pays touchés par un conflit. Elle interviendra à la demande dans les États membres pour formuler et mettre à jour les plans statistiques nationaux en tenant compte des nouveaux besoins liés aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 4 issue de l'évaluation thématique : renforcer la coordination interne pour la production et la diffusion de données sectorielles. La CESAO continuera de coopérer dans les domaines suivants : a) maintenance et amélioration du système d'information statistique en ligne de la CESAO (EOSIS) et des outils connexes ; b) mise en place d'instruments à l'appui de la collecte et de l'échange réguliers de données ; c) élaboration de plans annuels de collecte de données reflétant les besoins régionaux, ainsi que les besoins internes de la CESAO en matière de données, et mesures connexes.

Recommandation 5 issue de l'évaluation thématique : collaboration et échanges entre les commissions régionales. La CESAO poursuivra les activités suivantes : a) Mise en commun de données avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en ce qui concerne les pays membres des deux commissions ; b) Coopération sur des thèmes liés aux statistiques démographiques et sociales avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; c) Coopération sur des thèmes liés aux statistiques économiques avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; d) Coopération sur des thèmes liés à l'infrastructure statistique et à la modernisation des statistiques officielles avec la Commission économique pour l'Europe (CEE).